



CLASSIQUES
GARNIER

DUBOIS (J.), GILBERT (P.), « Études et comptes rendus », *Cahiers de lexicologie*, n° 9,
1966 – 2, p. 103-121

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-4262-9.p.0105](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-4262-9.p.0105)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2012. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTUDES ET COMPTES RENDUS

I

LES PROBLÈMES DU VOCABULAIRE TECHNIQUE

La thèse de Louis Guilbert sur la *Formation du vocabulaire de l'aviation* (Larousse, 1965, 711 pages in-8°) pose le problème général de l'incidence des découvertes scientifiques et de leurs applications techniques sur la constitution et l'organisation du lexique. Dans sa thèse complémentaire [*Enquête linguistique sur le vocabulaire de l'astronautique à travers la presse d'information à l'occasion de cinq exploits de cosmonautes* (667 pages dactylographiées)], il ajoute à la problématique des origines du vocabulaire technique dans les milieux de spécialistes, celle de la banalisation, c'est-à-dire de la pénétration dans la langue commune, de cette intégration que les moyens modernes d'information ont accélérée. Ces thèses intéressent ainsi au premier chef la *socio-linguistique* : l'auteur y définit et y évalue les facteurs extra-linguistiques de la dynamique lexicale. En deuxième lieu, elles participent à la *linguistique diachronique* ; les analyses y portent tout à la fois sur les procédures morpho-syntaxiques qui sont mises en jeu pour la formation de nouveaux lexèmes ou de nouvelles combinaisons syntagmatiques et sur les réductions progressives qui sont opérées dans la masse des termes synonymiques aux étapes successives de l'histoire de l'aviation. Ces études intéressent enfin la *linguistique synchronique* quand elles mettent en évidence les correspondances transformationnelles entre les syntagmes nominaux et les syntagmes verbaux, les substantifs et les adjectifs, qu'elles définissent la combinatoire des éléments constitutants (que L. G. appelle les « unités de signification »), la relative interdépendance des systèmes lexicaux idiolectiques ou les rôles respectifs de la connotation et la dénotation dans le « sens » des mots. Le problème de la création lexicale individuelle, insérée dans les formes collectives de langue, celui de la forme du lexique en fonction du volume de communication dans lequel il est impliqué, et enfin celui des grammaires de langues techniques, constituant des micro-systèmes transformationnels à l'intérieur de la grammaire commune, laissent apercevoir ce que ces thèses peuvent apporter à la *linguistique générale*.

Nous voudrions ici reprendre quelques-unes de ces questions à la lumière des considérations que développe L. G. avec tant de pertinence et de précision.

I. VOCABULAIRE TECHNIQUE ET PROCESSUS DE TRAVAIL.

Les relations existant entre une activité humaine spécifique, recevant elle-même sa structure du travail qui la définit, et la langue qui la traduit, ne se manifestent pas sur le seul plan du lexique. Ce dernier n'est pas toute la langue technique, dont il ne décrit pas à lui seul le fonctionnement. Il existe un ensemble de modèles morphologiques et syntaxiques qui différencient la langue scientifique de la langue commune. Chaque langue technique particulière se présente comme une variante de réalisation de ces modèles : ainsi le rôle

des prépositions *à* et *de* dans la formation des « unités de signification », la structure des temps qui est réduite le plus souvent à l'opposition présent/passé composé (accompli/non accompli) sont des aspects spécifiques de cette langue.

Le système de dénomination varie aussi avec le *degré de technicité* du vocabulaire : selon le niveau de communication où l'on se place, le lexique n'est pas le même, ni dans le nombre de ses unités, ni dans la compréhension de chaque terme. Entre des techniciens le système de connotation est réduit, le vocabulaire tendant vers l'unicité et la non-ambiguïté (chaque mot a un seul sens), vers l'adéquation totale du signifié et du signifiant. En revanche, au niveau du lexique banal, les connotations sous-tendent un système plus vague de dénominations ; celles-ci sont plus larges et varient avec le type d'interlocuteurs (dictionnaires et journaux).

Mais il y a plus encore, il existe deux types de rapport entre le travail, l'activité humaine créatrice, et la langue technique.

Un premier type de rapports relève de la réflexion, de l'anticipation, du projet qui, en aéronautique par exemple, trouve sa manifestation technique dans les brevets d'invention, comme ceux de La Landelle, ou son expression générale dans les romans de science-fiction, comme ceux de J. Verne. Les modèles successifs d'objets fabriqués entraînent la création de systèmes linguistiques correspondants.

Le second type de rapports se situe dans la production elle-même. En se plaçant au niveau des projets et non du travail de réalisation industrielle, l'étude d'un vocabulaire est celle de la seule dénomination des objets et non celle du fonctionnement total d'une langue technique : les analyses de T. Slama-Cazacu entreprises sur son utilisation au lieu même du travail montrent que la forme du lexique peut y être différente.

2. STRUCTURE LEXICALE.

1. *Structure des objets et structure linguistique.*

L'organisation du lexique ainsi décrite est-elle celle du stock lexical lui-même ou celle des objets signifiés auxquels les lexèmes renvoient ? L'image de la structure lexicale ne serait alors que l'aperception d'une certaine configuration, déterminée par une forme structurée d'activité. Ce qui est alors appelé « structure » serait un champ d'activité. En fait, la langue fonctionnelle se structure simultanément, et dans un rapport dialectique, avec les champs sémio-culturels dont elle est partie intégrante. Les objets signifiés dont le classement industriel ou technique suppose une analyse en traits pertinents distinctifs, trouvent leur reflet dans la langue : la fabrication, parce qu'elle est humaine, est, elle aussi, structurée par le langage humain. Séparer ici la structure lexicale, les structures de comportements et les structures des objets fabriqués qui les sous-tendent ou auxquels elles répondent, serait transcender des différences qui relèvent du seul souci méthodologique. Il reste cependant une part d'arbitraire à prendre pour base un corpus que définissent d'autres critères que ceux de la langue elle-même.

C'est à partir de ces considérations que peut s'éclairer la notion de *transfert* que L. G. développe en plusieurs points de sa thèse. On ne peut parler d'intégration dans un champ linguistique encore inexistant que si l'on se place du point de vue des objets signifiés qui existent alors, intégrés à une activité technique structurée : « ensemble et notions qui trouvent leur particularité et leur cohérence dans l'expérience d'un milieu humain se consacrant à une activité spéciale » (p. 133).

2. *Définitions conjonctive et disjonctive. — Analyse componentielle et analyse sémique.*

Le vocabulaire technique apparaît alors d'autant mieux structuré qu'il représente une visée idéale de définitions conjonctives, de classement total des objets ; chaque terme comporte des éléments qui le distinguent des autres termes du même ensemble. Le lexique relève alors des analyses componentielles, qui trouvent leur efficacité dans des microsystemes, et des définitions conjonctives. La même dénomination peut être utilisée pour plusieurs systèmes de rapports, là où l'ambiguïté ne gêne pas la communication.

La définition conjonctive n'est pas mise en péril par la *polysémie* du terme qui peut désigner divers types d'appareil, comme l'*oncle* désigne, en français, plusieurs types de personnes dans la structure de parenté. On aurait là un premier modèle de lexique.

Le second modèle relève de définitions disjonctives qui correspondent en définitive à une correspondance entre objet signifié et signe linguistique. Ce type de modèle se caractérise par la *synonymie*, c'est-à-dire par l'existence de plusieurs signes pour désigner le même objet. Elle s'explique aussi dans un certain fonctionnement synchronique comme deux ou plusieurs tentatives de définition de l'objet ; l'une périphrastique (périphrase formant une somme de traits pertinents), l'autre lexicale (morphèmes reflétant la complexité de la structure, le mot réalisant l'unicité de l'objet). Ces deux exigences contradictoires aboutissent à plusieurs créations distinctes. Les traits retenus peuvent être différents : il est certain que *aéroplane* et *avion* ne définissent pas les mêmes traits pertinents. Les modèles lexicaux où l'analyse sémique disjonctive trouve son efficacité sont ceux-là même qui constituent le vocabulaire technique.

Ainsi dans cette mise en œuvre de plusieurs méthodes, on parlera moins d'artefacts en face des analyses réalisées, que de l'*existence de plusieurs types de modèles dans le lexique, relevant chacun d'une méthodologie différente*. C'est à la lumière de ces considérations générales que seront repris les problèmes de la dénomination et des grammaires techniques.

3. LANGUES TECHNIQUES EN CONTACT.

L'étude des interférences qui interviennent entre des langues en contact a souvent été limitée aux phénomènes qui se produisent entre deux ou plusieurs langues étrangères. Mais en fait cette limitation est arbitraire. La formation d'une langue technique, définie par la spécificité de son objet, par l'activité technique qu'elle dénomme, doit être comprise à l'intérieur de cette étude. Les analyses de U. Weinreich peuvent servir de cadre à une étude des *interférences entre les microsystemes que réunissent les nouvelles activités humaines* (l'aéronautique ou l'astronautique dans le cas présent). Toutefois, le contact de deux langues se fait entre deux ensembles finis, irréductibles, tandis que celui qui se produit entre deux microlangues fonctionnelles est à l'origine de la constitution d'une troisième « langue », sorte de « langue pidgin ». Aussi est-on conduit à soulever deux des principaux problèmes socio-linguistiques qui précèdent en quelque sorte l'analyse des données linguistiques.

a) Sur le plan *socio-culturel*, une telle étude implique un examen attentif des conditions qui amènent en contact diverses techniques, qui entraînent l'utilisation de plusieurs sous-ensembles de langues fonctionnelles pour décrire une activité nouvelle. On peut évoquer à ce propos, avec L. G., les *rapports de subordination ou de genèse technique*. Ainsi l'aéronautique est issue, sous certains de ces aspects, de l'aérostation, par analogie ou plus souvent par opposition, à l'intérieur du champ de découverte que constitue la sustentation aérienne ;

ou bien l'aéronautique est en rapport technique avec la marine, dans la mesure où les conditions de la navigation aérienne ressortissent souvent des mêmes principes directeurs que la navigation maritime. Il existe aussi d'autres types de rapports : le *rapport de genèse imaginative* rapproche le lexique des sciences naturelles et le rêve du vol de l'homme dans l'air (les *ailes* de l'oiseau et le verbe *planer*). Le *rapport de co-industrialisation* (les appareils d'aviation sont construits dans les ateliers mécaniques) impliquent une conversion industrielle et explique la conversion lexicale.

Autrement dit, le linguiste doit répondre aux questions : d'où viennent les ingénieurs qui élaborent ces projets de « plus lourds que l'air » ? où sont construits les appareils dessinés ? par quels techniciens ? quels sont ceux qui conduisent ces appareils ? A l'époque où se place l'étude de L. G., ces questions peuvent se ramener à la place tenue dans l'activité d'aviation par les ingénieurs de la marine et par les spécialistes de l'aérostation. Mais les rapports industriels ne peuvent être passés sous silence.

b) Sur le plan *linguistique*, le phénomène des interférences doit être analysé, comme l'ont souligné U. Weinreich et Haudricourt, par l'intermédiaire de la notion de *langue de prestige*. La nouvelle activité emprunte ses termes à la technique qui jouit de prestige aux yeux de ceux qui imaginent les projets et rejette à l'inverse les activités anciennes frappées d'une sorte d'*antiprestige* : ainsi l'aérostation souffre du dédain des premiers « aviateurs », au contraire de la marine, qui est l'activité noble à laquelle on se réfère volontiers. C'est cette notion de prestige qui permet de préciser la dynamique des transferts et qui explique la sélectivité sur le plan des masses empruntées autant que sur celui des termes retenus : les mots de l'aviation viennent de la marine, et dans le vocabulaire de la marine ce sont surtout les termes marqués stylistiquement qui seront choisis.

4. GENÈSE D'UN VOCABULAIRE TECHNIQUE.

Ces considérations socio-linguistiques laissent apercevoir les conditions qui président à la genèse d'un vocabulaire spécifique.

1. L. G. souligne que ce sont souvent les termes vieillis du vocabulaire de la marine ou les mots utilisés en poésie qui ont servi à la formation du lexique de l'aviation (p. 70). Que ces termes *marqués* soient empruntés, ceci s'explique, nous venons de le voir, par la médiation du concept de prestige : les termes vieillis ou poétiques sont mélioratifs pour les locuteurs. Les emprunts aux langues étrangères, rares dans le lexique de l'aviation ancienne, comme le souligne L. G., s'expliquent aussi par le fait que l'ensemble de termes étrangers joue le rôle de cas marqué relativement aux termes du lexique commun ; ils acquièrent chacun le prestige qui ressortit à la totalité d'un lexique que distinguent ses caractères morphologiques.

2. Les lexèmes créés de toutes pièces par les « inventeurs » relèvent, pour une partie, de cette dynamique. Ils s'efforcent de *démарquer* le nouveau vocabulaire des lexiques voisins, comme ils visent à différencier leur domaine propre des sciences ou des techniques qui leur sont les plus proches. Cet effort de démarcation, tout en utilisant les moyens qui relèvent de l'ensemble des vocabulaires techniques (ainsi les éléments d'origine gréco-latine), se traduit aussi par des lexèmes qui attestent aux yeux de ceux qui les emploient comme de ceux qui les entendent, la réalité et l'autonomie de la nouvelle activité humaine.

Les rapports de prestige et la nécessité de démarcation, qui en résulte, se modifient au cours de la formation de ce lexique ; il est évident que le vocabulaire utilisé acquiert à son tour et vis-à-vis des autres techniques ce prestige qui était celui de sciences plus anciennes : L. G. montre ainsi l'autonomie progressive de l'aviation en regard de l'aérostation. Les nécessités de la dénomination et de la communication varient ; c'est ce fait fondamental qui expliquera le traitement différent des unités lexicales (simples ou complexes) au cours des divers stades de développement.

a) Si l'unité lexicale est un *mot composé d'éléments gréco-latins*, ce dernier tend à polariser les différences entre cette technique et les autres domaines les plus proches ; mais cette différenciation n'est acquise qu'au prix d'un coût plus élevé dans la communication. En effet, l'unité ainsi constituée accroît en définitive le nombre des unités à apprendre. Aussi voit-on, dans les débuts d'un vocabulaire technique, une inflation considérable de termes forgés avec des bases savantes ou empruntées aux langues étrangères. Cette constatation est valable pour tous les lexiques correspondant à des activités qui tendent à s'autonomiser. Corrélativement, on assiste à un foisonnement de termes synonymiques.

b) Si l'unité lexicale est un *syntagme composé d'un substantif et d'un adjectif* ou d'un *complément sans déterminant* (*appareil d'aviation*), la banalisation lui donne une place prééminente, car elle est plus facilement intégrée aux modèles de langue commune. Mais cette pénétration dans l'usage courant entraîne simultanément une réduction de longueur pour les mêmes raisons d'économie que précédemment : *appareil d'aviation* deviendra *appareil* quand l'autonomie du domaine d'activité technique sera telle que les ambiguïtés de la communication seront autrement résolues et que les dénominations arbitraires, plus coûteuses, disparaîtront. Ce qui s'est passé avec *aéroplane*, éliminé par *appareil* ou *avion*, et ce qui se passe aujourd'hui avec *voiture*, qui élimine *automobile*, est de même nature. Encore s'agit-il, dans ces derniers cas, de termes génériques, de ceux qui définissent les objets de base, et c'est là que l'on pourrait attendre la plus grande résistance du lexique le plus différenciateur ; or, même sur ce point, c'est l'unité syntagmatique abrégée qui finit par l'emporter. Que l'on pense aux dénominations diverses des vaisseaux spatiaux en astronautique et à la synonymie *cosmos* et *espace*, réduite au profit du second terme, ou encore l'élimination progressive dans le vocabulaire des transports aériens civils du mot *aviateur* au profit de *pilote* qui vient du système *pilote-équipage*||*passagers*.

5. MOUVEMENT ET STABILITÉ DU LEXIQUE TECHNIQUE.

Les deux thèses opposent les développements polymorphes et anarchiques des origines à la stabilité considérée implicitement comme la principale propriété des lexiques définitivement formés. Or l'étude des conditions sociolinguistiques conduit à préciser les modalités de cette opposition.

Ce qui crée la stabilité aux yeux du lexicographe, c'est en définitive l'emploi récurrent par un ensemble étendu de locuteurs de termes communs. La *stabilité* générale dépend alors du *volume de communication*. Un des précurseurs de l'aviation peut avoir en effet son propre lexique, très bien fixé et parfaitement stable ; il y a en général une certaine constante dans les règles morpho-syntaxiques qu'il applique pour constituer une sorte d'idiolecte. Cette stabilité se situe au niveau de la langue technique individuelle.

Si l'on veut donc parler de fixation du lexique, c'est en fonction d'un certain volume de communication. La langue commune étant définie comme

la minimisation des différences individuelles, on dira que le vocabulaire technique commun se forme par la minimisation des différences linguistiques entre chaque précurseur, chaque ingénieur. Lorsque le nombre de chercheurs dans une technique ou une science s'accroît, la spécificité de chaque idiolecte tend à diminuer ; la fixation du vocabulaire, comme sa déflation, dépend des conditions de la communication, il n'est pas le résultat d'une discipline librement consentie. L'abandon relatif des vocabulaires individuels est la conséquence de la vulgarisation des techniques. L. G. fait remarquer que les brevets, pour avoir une valeur marchande, doivent être hautement spécifiques sur le plan du lexique, comme l'objet lui-même (c'est l'origine des marques déposées) ; lorsque la technique se vulgarise, le terme tombe dans le domaine public (*avion*) ou disparaît en se voyant substituer un terme moins spécifique (*automobile* supplanté par *voiture*).

Aussi le concept de « rareté » a-t-il plusieurs aspects et il ne peut être considéré à lui seul comme expliquant la rétention ou le rejet d'un mot. La rareté n'a pas de signification en soi sur le plan linguistique ; elle doit être replacée dans un système complexe de phénomènes à la fois linguistiques et extra-linguistiques. Disons qu'il n'y a pas de rapport simple entre le nombre d'occurrences et la structure linguistique.

6. L'AUTONOMISATION D'UN LEXIQUE TECHNIQUE.

Mais à quel moment de l'histoire d'un vocabulaire technique est-il légitime de parler de son autonomisation ? Que signifie d'ailleurs celle-ci ? Peut-on la rapprocher par exemple du phénomène, historiquement défini, de l'autonomisation du français devenu une langue différente du latin dont il est issu ?

Or cette mise en évidence de la spécificité d'un lexique est particulièrement importante ; par quel processus se forme un système, ayant ses règles propres ? Si, historiquement, il est relativement aisé de dégager les origines socio-culturelles du vocabulaire de l'aviation (marine, industrie, sciences naturelles), de par les préoccupations de ceux qui ont aidé aux réalisations techniques, il est, en revanche, plus délicat de dégager les formes linguistiques originelles.

La notion de *transfert* utilisée par L. G. est délicate à manier : le terme implique, en effet, que l'on fasse passer un terme d'une microstructure définie, comme la marine, à une microstructure non encore définie comme le lexique de l'aviation. Ce qui se produit, en fait, c'est l'autonomisation d'une partie du lexique de la marine, qui se trouve être à la jonction de plusieurs techniques nouvelles. Cette notion d'*autonomisation partielle et progressive* implique que certains syntagmes soient utilisés dans d'autres situations et d'autres contextes verbaux. L'origine des vocabulaires spécialisés, comme celui de l'aviation, se trouve ainsi dans des syntagmes progressivement autonomisés. L'aspect de « nébuleuse » que semble avoir un lexique technique au stade de formation est dû justement à cette ambiguïté, à cette bivalence initiale du syntagme. Comme L. G. le note fort justement, on parlera d'autonomisation (ou de lexicalisation) quand ces ambiguïtés disparaîtront.

Un vocabulaire technique se forme ainsi par la réunion de plusieurs sous-ensembles, progressivement autonomisés, de lexiques techniques en contact, ce contact étant lui-même provoqué par des progrès techniques.

Ceci explique le polymorphisme des néologismes : on rencontre en effet plusieurs signes linguistiques pour définir le même appareil ou un appareil proche. En fait, il s'agit de formations dont les procédures sont empruntées

à un de ces ensembles distincts dont nous parlions ; le rapprochement que nous instituons entre ces mots ou ces syntagmes est fait a posteriori ; il suppose l'autonomisation réalisée. En posant qu'il existe alors un vocabulaire de l'aviation, on dépasse le processus de la genèse proprement dite. La création d'une activité spécifique n'implique pas la constitution immédiate d'un seul ensemble de règles morpho-syntaxiques.

Les *lexèmes néologiques* et les *syntagmes définissants* indiquent deux comportements verbaux qui se caractérisent par la volonté soit de différenciation soit de rattachement aux techniques de genèse. Sur le plan diachronique, la *polarisation des différences* que présente la *création des néologismes* est un phénomène inhérent au début des techniques. Lorsque la distinction entre la science nouvelle et les activités anciennes n'est plus nécessaire pour éviter les ambiguïtés du message, cette activité différenciatrice cesse. Ces phénomènes d'inflation ou de déflation lexicale sont inhérents à la dialectique entre l'autonomisation des techniques et celle des lexiques traduisant ces activités. Pour l'aviation, La Landelle (p. 72) et Nadar (p. 78) ont parfaitement conscience de ces phénomènes linguistiques.

Le processus de dénomination consiste en effet à utiliser un certain nombre de règles morpho-syntaxiques pour dénommer des objets signifiés qui, par leurs propriétés, s'apparentent à d'autres objets. Toutes ont pour but de lever l'ambiguïté que constitue pour le message à faire l'absence de terme adéquat. Ce sont :

— la *paraphrase*, qui use de comparaisons, d'analogies qui définissent par les connotations ; elle est d'abord une phrase, réduite ensuite à un syntagme nominal transformé ou à un syntagme verbal ;

— le *lexème unique*, enfermant dans sa composition une somme de traits distinctifs ;

— la *spécialisation d'un terme transféré* : l'utilisation pour la dénomination nouvelle d'une dénomination générique (*appareil*) qui reçoit, par un complément, un trait différenciateur (*appareil d'aviation*).

On aboutit ainsi à des *unités de signification*. Ce qui fait l'unité des procédures, ce ne sont pas les morphèmes composants, c'est l'objet désigné (p. 27, « expérience qu'elle sert à exprimer »). Lorsqu'il a pris « forme », c'est-à-dire lorsqu'il a acquis, sur le plan de l'expérience, une autonomie perceptive, qui le sépare des autres objets jusqu'alors confondus, il se constitue alors comme une *unité d'objet* susceptible de justifier l'unité de signification.

Cette notion est importante dans la mesure où la simplicité ou la complexité de l'unité signifiante est d'abord celle de l'objet lui-même : le locuteur découvre un certain nombre de traits pertinents de l'objet qui le distinguent d'autres objets de même nature et il inscrit en quelque sorte dans son signifiant cette pertinence, d'où une base commune et un morphème distinctif. La simplicité de l'unité de signification peut refléter le mouvement inverse : on fait abstraction de tout ce qui rappelle des objets de même espèce, et les traits distinctifs sont réunis en un seul mot (néologisme) qui se présente comme un terme hétérogène à tout ce qui a été dit avant lui.

L'autonomisation d'un lexique technique se manifeste aussi par la *réduction polysémique*. La polysémie signifie l'appartenance d'un signe à plusieurs systèmes de dénomination. Ainsi il existe plusieurs termes *aérien*. Celui-ci est un adjectif, mais quelle est la base nominale dont il est la transformation (ou dans, le langage traditionnel, le dérivé) ? Il s'oppose à *maritime* (navigation), à *terrestre* (voie terrestre), etc. Autrement dit, nous avons plusieurs termes *aérien* :

a) *air-aérien* : *navigation dans l'air/aérienne* ; d'où les commutations avec *atmosphérique* et les oppositions avec *maritime*, *terrestre* ;

b) *aéroplane-aérien* : *appareil aéroplane* | *appareil d'aviation* | *appareil aérien* / *appareil aviateur*.

On peut donc avoir *vol aérien*, apparemment pléonastique.

Il n'existe pas de moyens morpho-syntaxiques simples et uniques pour passer d'une phrase à un syntagme verbal ou à un syntagme nominal ; les hésitations des locuteurs viennent de ce qu'ils sont en présence de plusieurs règles possibles de transformation :

celui qui vole → *le volateur* ou *l'aviateur*,
ce qui vole → *aviateur* ou *volant*,
d'aviation → *aviateur* ou *aérien*.

7. GRAMMAIRE DES LANGAGES TECHNIQUES. LA MOTIVATION.

Existe-t-il, pour chacun des ensembles lexicaux utilisés pour traduire une activité des caractéristiques formelles qui le définissent et dont les patterns servent à intégrer les créations nouvelles. Comment se forment et se distribuent les nouveaux lexèmes ou les nouvelles unités complexes de signification ? Un lexique technique se présente dans son développement comme une *combinatoire ouverte* et cette combinatoire n'intéresse pas seulement les morphèmes non autonomes (les affixes), mais aussi les morphèmes lexicaux. La question est donc de savoir s'il existe des règles spécifiques de combinaison.

a) La *suffixation* ou la *composition* ont une spécificité définie à deux niveaux : la nature générale des morphèmes (gréco-latine) et ces morphèmes eux-mêmes (*aéro*, *astro*, *cosmo*).

b) La *forme de la combinaison* est particulière : le morphème lexical est composé d'autant d'éléments morphologiques qu'il y a de traits pertinents dans sa représentation comme objet. Il existe alors une corrélation entre l'objet signifié et le signifiant.

On ne peut que penser aux classements d'objets que les archéologues ont réalisés et qui se présentent comme des sommes de traits pertinents. Ce qui est alors souligné, c'est dans la phase de formation, la relative motivation existant entre l'objet signifié et le signifiant ; l'arbitraire du signe est alors limité en quelque sorte par la nécessité de la *métaphorisation* (le signe représente d'une manière ou d'une autre l'objet signifié) : il est évident que cette motivation n'est présente qu'au début d'un développement. Les nécessités de la communication conduisent à des abréviations morphologiques ou à des remotivations internes qui effacent le rapport primitif. On pourrait donc imaginer que ce qu'on appelle le *transfert de signification* n'est, en fait, que la *modification de la motivation primitive*, le signe aboutissant très vite à une forme arbitraire.

c) La *paraphrase lexicale* est une tentative pour décrire les traits pertinents de l'objet signifié ; sa réduction est une rupture avec ce projet primitif. On dira que la cohésivité ou *cohésion lexicale* du syntagme formant une unité de signification est d'autant plus grande que ce syntagme tentera de représenter spécifiquement l'objet signifié.

On peut, d'autre part, se représenter un lexique technique comme l'application aux morphèmes radicaux de règles spécifiques de transformation ; celles-ci contiennent l'ensemble des moyens morpho-syntaxiques qui sont mis à la disposition des locuteurs sur le plan des communications techniques. Certes, la langue technique est d'abord un processus de dénomination qui génère des syntagmes nominaux et le lexique ne comporte que secondairement

des syntagmes verbaux, décrivant des procès. Toutefois, certains syntagmes nominaux sont des transformations de la phrase noyau primitive :

l'appareil monte → *appareil ascenseur*,
l'appareil sauve → *appareil de sauvetage*.

Un deuxième type constant de transformation consiste à réduire le syntagme nominal complément à un adjectif :

l'industrie de France → *l'industrie française*.

8. CRÉATION LINGUISTIQUE.

La création linguistique, définie par L. G. comme libre, intime, arbitraire (p. 136), obéit en réalité à deux types de contraintes.

a) La *structure linguistique* impose ses patterns. Elle fait par exemple que les morphèmes gréco-latins sont partie intégrante de la langue technique ou scientifique. Le choix va donc s'exercer préférentiellement dans cet ensemble, où chaque signe a une valeur ; il est donc conditionné linguistiquement.

b) La *structure perceptive* impose aussi ses contraintes qui font que l'objet est perçu comme une somme de différences. Le choix dépend du rapport perceptif du sujet au monde. L'hypothèse de Whorf, même si elle est discutable dans sa généralité, a bien mis l'accent sur le fait que la perception du monde est soumise à certaines conditions proprement linguistiques : chacun voit l'objet un peu selon la langue qu'il parle. Ce que l'on peut seulement dire, c'est que le nombre de rapports définissant les structures à chaque niveau est plus ou moins grand et donc que chacun des rapports est plus ou moins contraignant. Les contraintes résultent de l'état d'un système à un moment donné ; le choix ne s'exerce que dans ce cadre souvent étroit.

9. L'INTÉGRATION DE LA LANGUE TECHNIQUE A LA LANGUE COMMUNE ET LE PROCESSUS DE TRADUCTION.

La thèse secondaire de L. G. sur l'astronautique pose, avec le problème de la banalisation d'un lexique technique, celui de l'influence de la traduction.

1. La première question touche le passage de systèmes disjoints, limités à des groupes linguistiques définis, parfois même caractéristique du comportement verbal d'un seul locuteur, d'un journaliste en particulier, vers une structure homogène, dont l'utilisation est alors celle d'une communauté linguistique plus large. Or, dans ce phénomène de banalisation du lexique technique, ou du passage de microlangues fonctionnelles à un statut de langue technique, y a-t-il une réduction, une sorte d'appauvrissement linéaire du stock lexical et de celui des unités syntagmatiques élémentaires ? ou ce processus de normalisation s'accompagne-t-il de l'autonomie particulière de règles morphologiques ? Autrement dit, est-ce que le lexique sera fait d'unités parmi celles qui sont décrites dans ce stade de formation de l'astronautique, ou au contraire, même sans modification essentielle des objets fabriqués, verra-t-on se créer un système spécifique, à son tour créateur d'unités nouvelles ?

2. La deuxième question touche le processus de traduction. En effet, le contact entre le français d'une part et l'anglais ou le russe d'autre part se fait dans des conditions nouvelles :

a) En quoi le *double prestige des deux langues sources* a-t-il pu agir sur les emprunts faits par le français ? En général, il y a seulement deux langues en contact, dont l'une a vis-à-vis de l'autre une situation de prestige. Or ici l'événement, qui est à lui seul prestigieux, se trouve traduit successivement

en russe, puis en anglais. Le russe a pour lui l'antériorité, l'anglais est la voie majeure des emprunts actuels du français. Ces deux facteurs créent des conflits linguistiques dont la solution varie. La prévalence d'un terme ou d'un autre dépend, en définitive, des rapports triangulaires ainsi institutés et les modifications par substitution (*satellite* substitué à *Spoutnik*) traduisent une modification dans les rapports entre les langues en contact.

b) Les *modalités de la traduction* peuvent avoir aussi leur influence sur le lexique en formation. En astronautique, les emprunts sont faits par voie écrite (comme au XVIII^e siècle, par les gazettes, le vocabulaire politique) et à un niveau de langue comparable à ceux où se sont produits les emprunts antérieurs. Mais deux phénomènes essentiels apparaissent :

— *La forme de la traduction.* Les traducteurs étaient, le plus souvent, des Français qui connaissaient l'anglais (bilingues ou bilingues partiels). Or, dans le cas présent, le phénomène est plus complexe ; lorsqu'il s'agit des dépêches d'agence, la première traduction est donnée par un sujet parlant anglais ou russe.

Il semble que cette procédure n'est pas sans influence sur le nombre des calques, c'est-à-dire des traductions, le bilingue anglais-français est moins frappé de l'irréductibilité du mot étranger. Le fait que, en dehors de quelques mots, qui d'ailleurs sont souvent des noms propres considérés à la réception comme des substantifs ordinaires, on ait surtout des traductions d'unités syntagmatiques est peut être un reflet de cette forme particulière de traduction.

— *La rapidité de la traduction* est aussi un facteur fondamental. En général le lexique se développe à l'intérieur d'un milieu restreint et sa banalisation se fait progressivement.

Or les événements en astronautique doivent être plus largement connus et la rapidité empêche les phénomènes d'autocorrection.

c) *Le caractère du lexique scientifique.* Il peut sembler au premier abord que le vocabulaire astronautique est constitué sur des formants « internationaux » et que ceux-ci vont se développer parallèlement dans toutes les langues. Or, l'évolution de *astronaute* et de *cosmonaute*, si elle prouve la place tenue par ces éléments gréco-latins dans le lexique scientifique, indique aussi que les rapports entre ces morphèmes n'est pas le même dans les trois langues et qu'il peut se modifier. L. G. indique que le développement de *cosmo-* au détriment de *astro-* est dû au fait que, en russe, *cosmo* est seul usuel. L'équilibre entre les morphèmes constituant la structure est différent suivant les langues.

d) *Les traductions se font à un moment où, dans chaque langue, les vocabulaires sont en voie de constitution.* En général, c'est à partir de langues fonctionnelles déjà constituées que se font les emprunts ; ici l'instabilité est aussi grande dans les trois langues. Le grand nombre de dénominations d'appareils est sans doute une conséquence de ce phénomène.

* * *

L'étude des vocabulaires techniques pose ainsi un grand nombre de problèmes linguistiques que les thèses de L. Guilbert, après celles de P. Wexler, de A. J. Greimas, de J. K. Hollyman et de B. Quemada (sur le vocabulaire médical ancien), pour se limiter au seul domaine français, ont mis au premier plan, amorçant non seulement une extension des domaines de recherches sur le vocabulaire, mais aussi un renouvellement des méthodes et une prise en considération de questions jusqu'alors considérées trop souvent comme extra-linguistiques.

J. DUBOIS
Université de Paris

II

LES CITATIONS D'AUTEURS

dans le Dictionnaire alphabétique et analytique de la langue française
de Paul ROBERT

Dans une étude parue en juillet 1958 (1), Ch. Muller avait examiné la méthode adoptée par les rédacteurs du *Robert* « pour le choix et la présentation des exemples », et il avait fait quelques comparaisons chiffrées entre le nombre des citations données par *Littre* et par le *Robert* sous les mêmes articles (2).

Ces observations avaient été établies sur un peu plus de la première moitié de l'ouvrage, jusqu'au 29^e fascicule (*Lakiste* à *Lit*) qui venait alors de paraître (mai 1958).

Le dictionnaire est maintenant achevé (le 56^e et dernier fascicule, *Vénus* à *Zymotique*, a été publié en août 1964), et peut désormais être soumis à un examen d'ensemble.

En attendant, on se bornera à présenter ici les résultats d'une étude statistique qui porte principalement sur les citations du 6^e et dernier volume de l'ouvrage. Cette étude a été entreprise avec un groupe de nos étudiants romanistes de l'Université de Sarrebruck, pendant le semestre d'hiver 1964-1965. Une des étudiantes qui avaient participé à nos travaux, M^{lle} Gesa Hertz, a fait en mars 1965, au Centre de philologie romane de Strasbourg, dans le cadre d'un séminaire de lexicologie dirigé par Ch. Muller, un exposé qui résumait l'essentiel de nos recherches. Celles-ci ont été poursuivies et un peu approfondies depuis lors.

La matière du 6^e volume s'étend du mot *Recracher* au mot *Zymotique*, soit 1 071 pages réparties en 11 fascicules (46 à 56 inclus) qui ont été publiés d'avril 1962 à août 1964.

Nous avons d'abord dénombré toutes les citations de ce 6^e volume, fascicule par fascicule. Par « toutes les citations », nous entendons uniquement celles qui apparaissent pour la première fois dans le dictionnaire à l'article considéré ; elles sont imprimées en petits caractères romains et portent en marge un numéro en chiffres arabes, sauf au cas où il n'y a qu'une citation nouvelle dans l'article. Sont donc exclus de nos calculs les exemples donnés en italique, avec un renvoi entre parenthèses à des citations déjà proposées dans un article antérieur. Nous sommes ainsi arrivés à un total de 16 274 cita-

(1) *La Classe de Français 8^e année* : 1958, pp. 223-235, Libr. des Méridiens, Paris.

(2) *Ibid.*, p. 227.

tions. D'autre part, la liste de tous les auteurs de ces citations donne un total de 647 noms différents. Le quotient de ces 2 chiffres :

$$\frac{16\ 274}{647} = 25,15$$

représente la moyenne théorique de citations par auteur.

Si les 647 auteurs cités l'étaient tous le même nombre de fois, il y aurait donc à peu près 25 citations de chacun d'eux, ce qui n'est évidemment pas le cas. Au contraire, on peut constater des écarts, parfois considérables, par rapport à cette moyenne de 25.

Le tableau 1 donne la liste des 23 auteurs cités plus de 200 fois, le tableau 2 celle des auteurs cités entre 200 et 100 fois, le tableau 3 celle des auteurs cités entre 100 et 50 fois au moins, tous classés par nombre décroissant de citations. En outre, quatre colonnes à droite permettent de noter, au moyen du signe + en face du nom de chaque auteur, à quel siècle il appartient. Certes, il y a quelques auteurs dont les publications se répartissent sur deux siècles différents. Ils ont été classés en général dans le siècle au cours duquel ils ont publié le plus, ou fait paraître leurs œuvres que l'on considère comme les plus marquantes.

TABLEAU I

Liste des 23 auteurs cités plus de 200 fois (8 fois la moyenne théorique et plus)

Rang	Auteur	Nombre de citations	Siècle			
			XVII ^e	XVIII ^e	XIX ^e	XX ^e
1	H. de Balzac	861			+	
2	V. Hugo	855			+	
3	E. Zola	610			+	
4	A. Gide	467				+
5	Goncourt (les frères)	435			+	
6	J. Romains	430				+
7	Molière	405	+			
8	G. Duhamel	351				+
9	Th. Gautier	335			+	
10	Guy de Maupassant	317			+	
11	L. Aragon	287				+
12	J.-P. Sartre	266				+
13	J.-J. Rousseau	261		+		
14	J. Racine	250	+			
15	M. Proust	250				+
16	R. Martin du Gard	244				+
17	G. Flaubert	242			+	
18	Stendhal	235			+	
19	D. Diderot	232		+		
20	A. France	226			+	
21	J. Michelet	226			+	
22	F.-R. de Chateaubriand	212			+	
23	Ch. Baudelaire	203			+	
TOTAL		8 200	citations, soit 50,3 % du total des cit. du t. 6			
			2	2	12	7

TABLEAU 2

Liste des auteurs cités entre 200 et 100 fois
(entre 8 et 4 fois la moyenne théorique)

Rang	Auteur	Nombre de citations	Siècle			
			XVII ^e	XVIII ^e	XIX ^e	XX ^e
24	F. Mauriac	191				+
25	A. de Musset	166			+	
26	Colette	165				+
27	R. Rolland	150				+
28	J. de La Fontaine	148	+			
29	Ch.-A. Sainte-Beuve	143			+	
30	E. Renan	130			+	
31	J. K. Huysmans	129			+	
32	P. Loti	129			+	
33	P. Valéry	127				+
34	A. Maurois	125				+
35	A. Camus	122				+
36	G. de Nerval	121			+	
37	J. de La Bruyère	119	+			
38	P.-A. de Beaumarchais	119		+		
39	G. Sand	113			+	
40	H. de Montherlant	109				+
41	P. Corneille	108	+			
42	A. Daudet	105			+	
43	A. de Vigny	102			+	
44	Alain (Emile Chartier dit.)	101				+
45	B. Pascal	100	+			
		2 822	4	1	9	8
	Report du tableau I.....	8 200				
	Total pour les 45 premiers auteurs	11 022 citations, ou 67,7 % du total des citations du tome 6				

TABLEAU 3

Liste des auteurs cités entre 100 et 50 fois
(entre 4 et 2 fois la moyenne théorique)

Rang	Auteur	Nombre de citations	Siècle			
			XVII ^e	XVIII ^e	XIX ^e	XX ^e
46	Voltaire	96		+		
47	L. F. Céline	96				+
48	E. Henriot	87				+
49	J. Giraudoux	82				+
50	S. de Beauvoir	81				+
51	V. Larbaud	78				+
52	H. Taine	75			+	
53	Ch. Péguy	75				+
54	G. Courteline	74			+	
55	J. Barbey d'Aureville	73			+	
56	M. Aymé	73				+
57	H. Bosco	64				+
58	M ^{me} de Staël	61			+	
59	M ^{me} de Sévigné	59	+			
60	P. Verlaine	58			+	
61	P. Mérimée	57			+	
62	L. de Broglie	57				+
63	A. Malraux	55				+
64	A. Robbe-Grillet	53				+
65	G. Apollinaire	51				+
66	J. Giono	51				+
67	E. de Senancour	50			+	
68	G. Bernanos	50				+
69	A. de Saint-Exupéry	50				+
TOTAL		1 606	1	1	7	15
Report des tableaux 1 et 2		11 022				
Soit (pour les 69 premiers auteurs)		12 628 citations, ou 77,5 % du total des citations du tome 6				

TABLEAU 4

Quelques pourcentages par rapport au total des auteurs et des citations du 6^e volume

N auteurs	représentent ... % du total des 647 auteurs du volume 6	Nombre de citations correspondantes	représentent ... % du total des 16 274 citations du volume 6
Les 2 premiers	0,30	1 716	10,5
Les 3 —	0,46	2 326	14,2
Les 7 —	1,0	4 063	24,9 (~ 1/4)
Les 23 —	3,5	8 200	50,3 (moitié)
Les 45 —	6,9	11 022	67,7
Les 69 —	10,6	12 628	77,5 (plus des 3/4)
restent : 578 auteurs (cités moins de 50 fois)	89,4	3 646	22,5 (moins du 1/4)

TABLEAU 5

Récapitulatif du classement par siècle pour l'ensemble des 69 auteurs les plus souvent cités

Siècle	Nombre d'auteurs	% du total des 69	Nombre de citations correspondantes	% du total des 12 628 citations
XVII ^e	7	10,1	1 189	9,4
XVIII ^e	4	5,8	708	5,6
XIX ^e	28	40,5	6 343	50,2
XX ^e { morts	16 { total	23,2 { total	2 195 { total	17,4 { total
dont { vivants	14 { 30	20,2 { 43,4	2 193 { 4 388	17,4 { 34,8
	69	99,8	12 628	100,0

Les deux premiers auteurs de la liste (tableaux 1 et 4), Balzac et Hugo, réunissent à eux seuls plus de 10 % du total des citations (1 716 sur 16 274) ; ils sont cités respectivement 34,4 et 34,2 fois la moyenne théorique de 25. Zola, en troisième position avec 610 citations, atteint encore 24,4 fois cette moyenne. Ces écarts peuvent paraître énormes, ils ont d'abord beaucoup surpris nos étudiants. Pourtant, il ne faut pas méconnaître l'ampleur et la variété des œuvres descriptives de ces écrivains, la richesse du vocabulaire de la *Comédie humaine*, de la *Légende des siècles* ou des *Rougon-Macquart*, et la masse des citations que peut y puiser le lexicographe. D'autre part, on peut considérer que Balzac et Hugo ne sont cités que 7 fois plus, Zola 5 fois plus que Camus, dont l'œuvre relativement peu étendue a tout de même fourni 122 citations. Les proportions ne sont donc pas aussi faussées qu'il y paraît

à première vue. N'est-il pas plus surprenant que Racine, dont le vocabulaire est notoirement peu abondant (voir à ce sujet les travaux et les Index de P. Guiraud) ait fourni le même nombre de citations que Proust (250) et un peu plus que Flaubert (242) ?

Le tableau 5 fait apparaître, dans la répartition des auteurs et des citations par siècles, certains écarts inattendus. Il est assez étonnant, par exemple, que dans le corpus considéré (les 69 auteurs les plus souvent cités, 77,5 % du total des citations du volume), le XVII^e siècle soit représenté par un peu plus de 10 % pour les auteurs, un peu moins de 10 % pour les citations, alors que les chiffres pour le XVIII^e siècle sont presque inférieurs de moitié. Quatre auteurs du XVIII^e seulement sont cités, soit 7 fois moins que pour le XIX^e, et ils fournissent près de 9 fois moins de citations. Le *Robert* se distingue ici du *Littré*, qui avait plus largement exploité les auteurs du XVIII^e.

Le XIX^e et le XX^e siècles fournissent ensemble 83,9 % des auteurs, et 85 % des citations du corpus considéré (cit. des 69 auteurs les plus souvent cités). Pour le nombre d'auteurs, le XX^e siècle l'emporte de peu (30 contre 28), mais le XIX^e domine nettement dans la colonne des citations où il atteint la majorité absolue (50,2 %, contre 34,8 % seulement pour le XX^e siècle). Cette prédominance est due pour une bonne part aux chiffres très élevés fournis par Balzac, Hugo, Zola et, dans une moindre mesure, par les frères Goncourt.

TABLEAU 6

Auteurs vivants qui font partie de la liste des 69 les plus souvent cités

Rang dans la liste	Nom	Année de naissance	Nombre de citations
6	J. Romains	1885	430
8	G. Duhamel (1)	1884	351
11	L. Aragon	1897	287
12	J.-P. Sartre	1905	266
24	F. Mauriac	1885	191
34	A. Maurois	1885	125
40	H. de Montherlant	1896	109
50	S. de Beauvoir	1908	81
56	M. Aymé	1902	73
57	H. Bosco	1888	64
62	L. de Broglie	1892	57
63	A. Malraux	1901	55
64	A. Robbe-Grillet	1922	53
65	J. Giono	1895	51
TOTAL			2 193 citations
(soit 17,4 %			du corpus des 69 auteurs).

Le tableau 6 montre que sur les 14 auteurs vivants qui font partie du « peloton » des 69 premiers, 5 seulement sont nés après 1900. Parmi eux figurent la seule femme de lettres vivante de la liste des 69 premiers, et aussi un représentant de l'école dite du « nouveau roman ».

L'examen de détail des chiffres par fascicules, qu'il n'est pas possible de reproduire tous ici faute de place, permet de s'apercevoir que Marcel

(1) Décédé après l'impression de ce compte rendu.

Aymé, fort peu cité au début du 6^e volume, le devient soudain beaucoup plus à partir du fascicule 52. Voici les chiffres le concernant :

Fascicules 46, 47, 48 :	1 citation	(dans chacun)
— 49, 50 :	4 citations	(dans chacun)
Fascicule 51 :	3	—
— 52 :	11	—
— 53 :	15	—
— 54 :	10	—
— 55 :	9	—
— 56 :	14	—

Des modifications de cette ampleur sont rares dans le 6^e volume pour les quelque 110 auteurs que nous avons examinés de près.

Il faut enfin remarquer que trois auteurs non mentionnés sur la liste du tableau 6 étaient encore vivants pendant la préparation du 6^e volume : A. Camus († 1960), L. F. Céline († 1961) et E. Henriot († 1961).

CONCLUSIONS.

1. On a vu plus haut que, pour l'ensemble du 6^e volume, la moyenne théorique de citations par auteur est de 25,15, et d'autre part (tableau 4) que 3,5 % du total des auteurs fournissent à eux seuls 50,3 % du total des citations. Or, dans chacun des 11 fascicules qui composent ce 6^e volume, ce sont en moyenne 10 % des auteurs — et non 3,5 % — qui fournissent la moitié des citations, et la moyenne théorique de citations par auteur n'est que de 6 au lieu de 25. Donc plus l'unité soumise à l'examen statistique est grande et plus semble se renforcer la prédominance de quelques auteurs très souvent cités. Il resterait à vérifier si cela se confirme lorsque l'on passe à une unité de référence encore plus grande, en l'espèce l'ensemble des six volumes de l'ouvrage.

2. La rédaction du *Robert* a duré près d'une vingtaine d'années, avec divers changements au sein de l'équipe de rédaction ; il y a donc lieu de penser que les critères de choix des auteurs cités et des citations ont quelque peu varié. Pour éclairer ce point, nous avons fait des comparaisons entre trois fascicules prélevés à différents stades de la publication :

1. *A à Aisé* (1951)
30. *Litanie à Maître* (septembre 1958)
51. *Son à Suggestivité* (juillet 1963)

TABLEAU 7

Moyenne de citations par auteur dans les 3 fascicules de référence

Numéro du fascicule	Nombre d'auteurs	Nombre de citations correspondantes	Moyennes de citations par auteur
1	193	2 836	14,6
30	262	1 978	7,5
51	231	1 356	5,8

TABLEAU 8

Nombre des auteurs qui, dans chacun des fascicules de référence, fournissent environ 50 % du total des citations

Numéro du fascicule	Nombre d'auteurs	soit ... % du total	Nombre de citations correspondantes	soit ... % du total
I	12	6,21	1 400	49,3
30	24	9,16	990	50,0
51	22	9,52	669	49,3

Les tableaux 7 et 8 montrent que le nombre des auteurs qui fournissent 50 % des citations a doublé entre le 1^{er} et le 30^e fascicule, puis s'est stabilisé. Parallèlement, la moyenne de citations par auteur a diminué de moitié entre le 1^{er} et le 30^e fascicule, puis s'est également stabilisée. Cela signifie que la liste des auteurs cités a été allongée, enrichie, et cela pour un nombre plus réduit de citations : donc le dictionnaire a gagné en représentativité. D'autre part, la diminution du nombre absolu des citations (2 836 au fascicule 1 et 1 356 au fascicule 51) ne représente pas un appauvrissement : elle s'explique par l'emploi, de plus en plus fréquent à mesure que l'œuvre approche de son terme, de l'ingénieux système des renvois numérotés à des citations déjà présentées dans les fascicules ou volumes précédents (3).

TABLEAU 9

Comparaison, pour les 20 auteurs le plus souvent cités du tome 6, entre les pourcentages de citations qu'ils atteignent dans les trois fascicules de référence

Rang dans le t. 6	Auteurs	Fascicule 1			Fascicule 30			Fascicule 51		
		Rang	Nbre de cit.	% du total	Rang	Nbre de cit.	% du total	Rang	Nbre de cit.	% du total
1	H. de Balzac	36	17	0,6	1	117	5,91	2	68	5,01
2	V. Hugo	3	150	5,28	2	77	3,89	1	74	5,45
3	E. Zola	56	9	0,31	8	50	2,52	5	38	2,8
4	A. Gide	11	66	2,32	12	33	1,66	3	48	3,53
5	Goncourt (les)	69	5	0,17	?	3	0,15	8	31	2,28
6	J. Romains	47	12	0,42	5	54	2,73	6	37	2,72
7	Molière	2	212	7,47	5	54	2,73	16	19	1,4
8	G. Duhamel	10	67	2,36	3	61	3,08	4	39	2,87
9	T. Gautier	69	5	0,17	7	51	2,57	7	36	2,65
10	G. de Maupassant ..	30	25	0,88	?	19	0,96	15	20	1,47
11	L. Aragon	—	0	0	18	24	1,21	10	25	1,84
12	J.-P. Sartre ..	—	0	0	?	19	0,96	16	19	1,4
13	J.-J. Rousseau	8	74	2,6	9	45	2,27	19	18	1,32
14	J. Racine	4	130	4,58	9	45	2,27	28	14	1,03
15	M. Proust	18	42	1,48	?	6	0,30	10	25	1,84
16	R. Martin du Gard ..	5	114	4	12	33	1,66	40	10	0,73
17	G. Flaubert	12	62	2,18	17	26	1,30	13	23	1,69
18	Stendhal	50	11	0,38	20	23	1,16	16	19	1,4
19	D. Diderot	69	5	0,17	?	13	0,65	13	23	1,69
20	A. France	7	75	2,64	23	21	1,06	10	25	1,84

(3) Voir des exemples, in Ch. Muller, art. cit., p. 227.

3. L'examen du tableau 9 ci-dessus fait apparaître, chez certains auteurs beaucoup cités au début, un recul sensible par la suite. C'est le cas de Molière, nettement sur-représenté au premier fascicule, de Racine, et même, ce qui est plus surprenant, de R. Martin du Gard.

En contrepartie Balzac, Zola, J. Romains, peu ou très peu cités dans le premier fascicule, le sont beaucoup plus dans le 30^e et maintiennent leur position dans le 51^e.

Pour les frères Goncourt le phénomène ne se produit que tardivement : ils ne sont cités que 5 fois au fascicule 1, 3 fois au fascicule 30, et 31 fois au fascicule 51. Dans les fascicules suivants (52 à 56), ils sont d'ailleurs cités 52, 40, 43, 54 et 46 fois, ce qui explique leur classement à la 5^e place pour l'ensemble du tome 6.

Aragon et Sartre enfin, s'ils culminent au tome 6 à des chiffres moins élevés que les auteurs précédents, partent de plus bas, puisqu'ils ne sont pas cités une seule fois dans le premier fascicule. Il sera intéressant de rechercher à quel moment ils font leur apparition dans le dictionnaire.

Mentionnons encore que La Fontaine qui n'apparaît pas dans le tableau 9, parce qu'il n'est cité que 148 fois dans tout le dernier volume (il ne figure donc qu'à la 28^e place, tableau 2), est cité 266 fois, c'est-à-dire presque le double, dans le seul premier fascicule !

4. Tous les chiffres ci-dessus révèlent une lente mais sensible modernisation du corpus des citations, au cours de l'avancement du dictionnaire.

D'autre part, l'examen détaillé du tome 6 montre qu'il contient en nombre non négligeable, des citations d'auteurs contemporains qui ne figurent pas sur nos listes. Tels sont : Butor (13 citations), Cocteau (32 citations), R. Queneau (29 citations), F. Sagan (6 citations), A. Suarès (43 citations), etc.

Les linguistes non plus ne sont pas oubliés. On peut relever dans le tome 6 des citations de : Baldinger, Bally, Bréal, Ch. Bruneau, F. Brunot, Cohen, Damourette et Pichon, Dauzat, Galliot, Gougenheim, Guillaume, P. Guiraud, Hjelmslev, Malmberg, Marouzeau, Matoré, Meillet, Nyrop, G. Paris, F. de Saussure, Ullmann, Vendryes, W. von Wartburg, etc.

5. En somme, il faut reconnaître aux rédacteurs du *Robert* le mérite d'avoir cherché, sans abandonner les références aux auteurs « classiques », à donner de plus en plus de place aux modernes et même aux contemporains. C'est là une attitude bien différente de celle de Littré.

6. Nous envisageons maintenant de rechercher quelle est la proportion exacte des auteurs et des citations du xx^e siècle sur l'ensemble des 647 auteurs et des 16 274 citations du tome 6. Cette analyse plus poussée concernera donc (cf. tableau 4) les 578 auteurs cités moins de cinquante fois et les 3 646 citations correspondantes.

Ensuite nous comptons étendre ces recherches sinon à l'ensemble des cinq premiers tomes, du moins à un certain nombre de fascicules non encore explorés, par exemple les 5^e, 15^e, 25^e, 35^e et 45^e, afin d'obtenir une analyse plus fine.

Enfin, nous pensons établir quelques comparaisons, toujours sur ce plan des citations, entre des tranches choisies dans *le Robert* et des tranches correspondantes du *Littré*.

P. GILBERT,
Université de Sarrebruck.